



Problème occupation appartement

Par **val2809**, le **11/09/2009** à **19:50**

Bonjour, Suite au décès de notre père il y a 2 ans 1/2 nous avons hérité de plusieurs biens immobiliers en nu-proprétaire et nos grand-parents en usufruitiers. Dans un appartement vivait mon père avec son épouse et celle-ci est restée dedans après le décès. Suite à des différents il y a quelques mois mes grand-parents lui ont demandé de payer un loyer ce qu'elle a refusé en disant qu'elle allait quitter le logement au 01/07. Elle n'a pas respecté ce délai mais il y a environ 15 jours elle a entièrement vidé l'appartement de ses meubles. Nous voulions alors vérifier l'état de celui-ci mais nous avons constaté qu'elle avait fait changer les serrures. Nous l'avons donc contacté à plusieurs reprises pour qu'elle nous rende les clés mais elle refuse en disant que son avocat va contacter notre notaire mais nous ne savons pas quant. Sommes-nous en droit de faire intervenir un serrurier pour tout changer? Si oui, pouvons-nous ensuite louer cet appartement? Merci par avance

Par **fif64**, le **18/09/2009** à **16:15**

Le conjoint survivant dispose d'un droit d'habitation VIAGER (à vie) sur le logement occupé par les époux au jour du décès et sur les meubles meublants si celui-ci dépend PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT de la succession. Ce droit peut être supprimé par testament authentique (c'est à dire avant le décès du défunt si ce bien lui est propre). Je ne comprends pas comment vos grand-parents peuvent être usufruitiers et vous nu-proprétaires. Sa femme devrait avoir droit à la totalité en usufruit ou au quart des biens en pleine propriété si ce n'est pas votre mère.